



Dépenses énergétiques consacrées au logement Près d'un ménage sur cinq vulnérable

En Nord-Pas-de-Calais, près de 300 000 ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique au sens du logement, soit environ un ménage sur cinq. Les habitants des territoires ruraux sont les plus exposés même si, en nombre, les villes concentrent la majorité des ménages touchés. Les déterminants de la vulnérabilité énergétique sont multiples et souvent liés. Ainsi, les ménages aux faibles revenus ou les personnes vivant seules sont les plus concernés. En région comme en France, les propriétaires sont les plus nombreux à faire face aux difficultés pour se chauffer. Toutefois, dans la région, les locataires du parc privé sont aussi particulièrement vulnérables. La qualité du logement est par ailleurs déterminante : près de 70 % des ménages vulnérables vivent en effet dans un logement énergivore. La rénovation thermique des logements constitue donc un enjeu majeur pour faire baisser le montant de la facture d'énergie et le nombre de ménages vulnérables énergétiquement. À titre d'exemple, une réduction de 10 % du montant de cette facture sortirait près de 68 000 ménages de cette situation.

Betty Becuwe, Jean Bresner, Fabrice Danielou, Insee



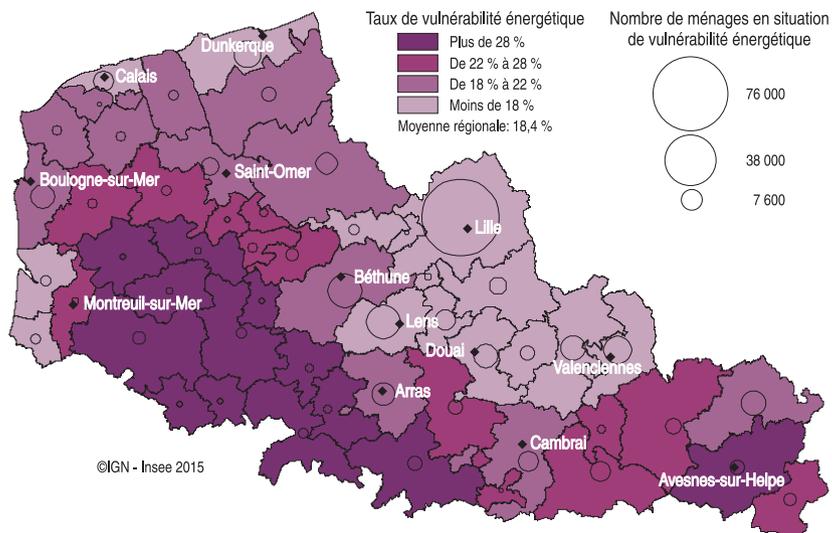
La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020 succède à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 en fixant un nouveau cap en matière de développement durable. Cette stratégie comprend différentes priorités comme réduire et prévenir la vulnérabilité énergétique dans l'habitat et les transports. À cette priorité est associé l'objectif de rénover énergétiquement 500 000 logements par an d'ici à 2017. Il se concrétise au niveau territorial par la mise en place d'un Contrat de plan État-région 2015-2020 (*Pour en savoir plus*).

Près de 300 000 ménages vulnérables énergétiquement

En Nord-Pas-de-Calais, 298 000 ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique au sens du logement (*définitions*), soit 18,4 % des ménages de la région. Ces ménages consacrent ainsi plus d'un mois de leur revenu annuel aux dépenses d'énergie

1 Les ménages vivant dans les territoires ruraux sont plus exposés à la vulnérabilité énergétique

Part et nombre de ménages en situation de vulnérabilité énergétique dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Nord-Pas-de-Calais



©IGN - Insee 2015

Sources : Insee, recensement de la population (RP), enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et revenus disponibles localisés (RDL) de 2008 ; SOeS ; Anah.



liées au chauffage, à l'eau chaude et à la ventilation du logement. En Nord-Pas-de-Calais, la facture annuelle moyenne pour ces postes d'énergie est estimée à 1 385 €, soit plus de 115 € par mois, contre 1 250 € au niveau national. À ces frais peuvent s'ajouter les dépenses en carburant liées aux déplacements quotidiens (travail, achats, soins...) qui pèsent parfois fortement sur le budget des ménages (*encadré 1*).

La vulnérabilité énergétique, au sens du logement, est plus forte en Nord-Pas-de-Calais qu'en France métropolitaine (+ 4 points) et qu'en France de province (+ 2 points). En raison de son climat, la vulnérabilité énergétique est plus élevée dans la région que dans le sud de la France (5 % en Corse), mais moins importante qu'en Lorraine (27 %), Auvergne (27 %) ou Franche-Comté (26 %). La pauvreté très importante des ménages de la région explique en partie leur plus forte vulnérabilité énergétique. À l'inverse, la forte urbanisation dans la région les protège davantage qu'ailleurs. Cela se caractérise notamment par un habitat et un recours à des énergies qui génèrent des coûts de chauffage moins élevés comme le gaz de ville : 57 % des ménages nordistes utilisent ce mode de chauffage contre 36 % au niveau national.

À l'échelle infrarégionale, la vulnérabilité énergétique est particulièrement prégnante dans les territoires ruraux du sud de la région, notamment dans l'Avesnois ou dans la zone reliant le sud de l'Artois et les Sept vallées (*figure 1*). Plus d'un ménage sur quatre y est en situation de vulnérabilité énergétique, notamment en raison de factures énergétiques très élevées (*figure 2*), mais également de situations de pauvreté marquées. Si les populations des zones rurales sont les plus exposées, 71 % des ménages concernés habitent en ville, soit 27 points de plus qu'en France métropolitaine. Dans les agglomérations de Lille, Béthune et Lens, plus de 110 000 ménages vivent en situation de vulnérabilité énergétique.

Avoir de faibles revenus accroît le risque de vulnérabilité énergétique

Un des principaux facteurs de vulnérabilité est le niveau de revenu dont dispose le ménage. Ainsi, plus ce revenu est bas, plus le risque de vulnérabilité énergétique est élevé (*figure 3*). La taille des ménages est également déterminante. Les ménages d'une seule personne représentent deux tiers des ménages exposés, soit 192 000 ménages. A contrario, la vie à plusieurs protège de la vulnérabilité énergétique en raison notamment des économies d'échelle que procure ce mode de vie. Les ménages de 2 personnes ou plus en situation de vulnérabilité représentent ainsi 106 000 ménages, ce qui correspond à 290 000 personnes dont 69 000 enfants de moins de 14 ans. Parmi ces ménages, les familles monoparentales sont les plus vulnérables.

En région comme en France, la facture énergétique pèse généralement lourd dans le budget des personnes au chômage, des retraités et des agriculteurs. Ainsi, pour les ménages dont la personne de référence est au chômage ou inactive, la vulnérabilité énergétique touche plus de quatre foyers sur dix. Par ailleurs, même s'ils représentent une proportion faible de la population, les ménages dont la personne de référence est agriculteur sont très exposés : plus d'un tiers d'entre eux sont en situation de vulnérabilité énergétique. Enfin, chez les retraités, près d'un ménage sur quatre est concerné.

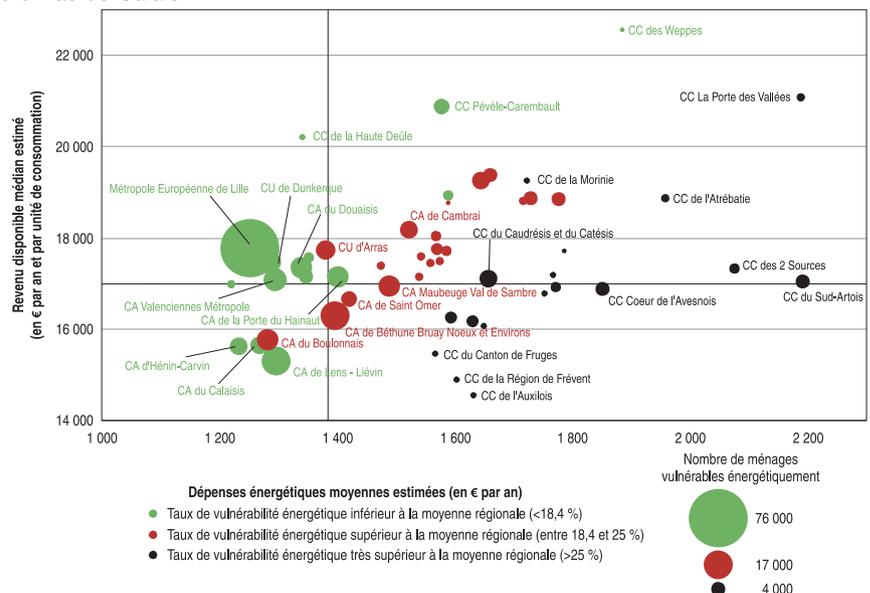
Le degré d'exposition à la vulnérabilité énergétique varie aussi selon l'âge : les moins de 30 ans, avec parmi eux les étudiants (*encadré 2*), et les plus de 75 ans sont les plus touchés, avec dans les deux cas, une proportion de personnes vulnérables dépassant 30 %.

Presque un locataire du parc privé sur trois en situation de vulnérabilité énergétique

Près de 127 000 ménages vulnérables énergétiquement sont locataires de leur logement (102 000 en secteur privé, 25 000 en HLM). Cela représente plus de 40 % des ménages en situation de vulnérabilité énergétique. Ils sont un peu plus souvent touchés qu'au niveau national (19 % contre 17 %). L'écart est particulièrement important pour les locataires du privé : 29 % d'entre eux sont impactés dans la région contre 22 % au niveau national. Dans le parc HLM, la vulnérabilité énergétique est moins élevée et l'écart avec le niveau national, moins marqué : 8 % des ménages locataires en HLM sont vulnérables, soit un point de plus qu'en France. Cette situation plus favorable des locataires de logements HLM tient essentiellement au montant estimé des

2 De nombreux ménages vulnérables énergétiquement dans les territoires urbains

Revenus, dépenses et vulnérabilité énergétique des ménages dans les EPCI du Nord-Pas-de-Calais



Note de lecture : sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille, le taux de vulnérabilité énergétique est inférieur à la moyenne régionale et la vulnérabilité énergétique touche 76 000 ménages. Le revenu disponible médian des habitants y est de 17 800 € par unité de consommation, soit un peu plus qu'en région. Les dépenses énergétiques estimées des ménages s'élèvent en moyenne à 1 250 € par an, soit un peu moins qu'en région.

Sources : Insee, recensement de la population (RP), enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et revenus disponibles localisés (RDL) de 2008 ; SOeS ; Anah.

Encadré 1 : dans le rural et le périurbain, le carburant pèse également sur le budget « énergie » des ménages

Aux difficultés budgétaires pour se chauffer peuvent parfois s'ajouter des difficultés budgétaires pour se déplacer. En Nord-Pas-de-Calais, 390 000 ménages sont ainsi en vulnérabilité énergétique pour les dépenses d'énergie liées au logement et/ou aux déplacements, soit 24 % des ménages.

Dans la région, 120 000 ménages sont en vulnérabilité énergétique au sens des déplacements (*définitions*), soit 7,4 % des ménages. Cette vulnérabilité est nettement inférieure au niveau national (10,2 % des ménages). S'ils représentent une faible part de la population, les agriculteurs sont les plus vulnérables pour les déplacements. Les ouvriers et les professions intermédiaires sont également touchés. Ils représentent un volume important : 6 ménages en situation de vulnérabilité énergétique pour les déplacements sur 10. Contrairement à ce qui est observé pour la vulnérabilité au sens du logement, ce sont les couples avec enfants qui sont les plus touchés.

Près de 28 000 ménages cumulent les deux types de difficultés, ce qui représente environ 9,5 % des ménages vulnérables énergétiquement pour le logement. Les ménages les plus impactés par ce phénomène de cumul résident dans les zones rurales ou périurbaines. Les agriculteurs, les demandeurs d'emploi et les inactifs sont plus fréquemment exposés. Toutefois, en volume, les plus nombreux à être concernés sont les ouvriers.

factures énergétiques : 866 € par an en moyenne contre 1 220 € pour les locataires du parc privé (logements non meublés). Ces derniers sont en effet plus vétustes : 49 % ont été construits avant 1949 contre seulement 12 % pour les logements du parc HLM.

Environ 161 000 ménages vulnérables énergétiquement sont propriétaires de leur logement, soit 53 % des ménages en situation de vulnérabilité énergétique. La part de propriétaires vulnérables est un peu plus importante dans la région qu'au niveau national (17,5 % contre 15,7 %). Enfin, les 10 000 ménages vulnérables restants sont logés gratuitement.

Près de 70 % des ménages vulnérables énergétiquement vivent dans un logement énergivore

La vulnérabilité énergétique n'est pas qu'une affaire de revenu, de composition du ménage, de statut d'occupation ; elle est aussi étroitement liée aux caractéristiques énergétiques du logement occupé. Ainsi, en région, près de 70 % des ménages exposés habitent dans un logement énergivore (*définitions*) alors que cela ne concerne que 55 % de l'ensemble des ménages.

La vulnérabilité énergétique est plus fréquente dans les logements très petits ou très grands. Elle atteint ainsi près de 37 % parmi les ménages vivant dans des logements de moins de 25 m² et 28 % parmi ceux résidant dans des surfaces de plus de 150 m². Les ménages habitant les logements les plus anciens sont également les plus exposés. Près de 27 % des ménages résidant dans un logement construit avant 1949 sont en situation de vulnérabilité énergétique alors que cela concerne moins de 5 % des ménages vivant dans un logement de moins de vingt ans. En Nord-Pas-de-Calais, les logements très anciens sont nombreux : 36 % ont été construits avant 1949 contre 30 % au niveau national.

Enfin, les personnes résidant en appartement (27 % des ménages de la région) sont moins souvent en situation de vulnérabilité énergétique que celles vivant en maison.

Une baisse de la facture énergétique de 10 % sortirait 68 000 ménages de la vulnérabilité énergétique

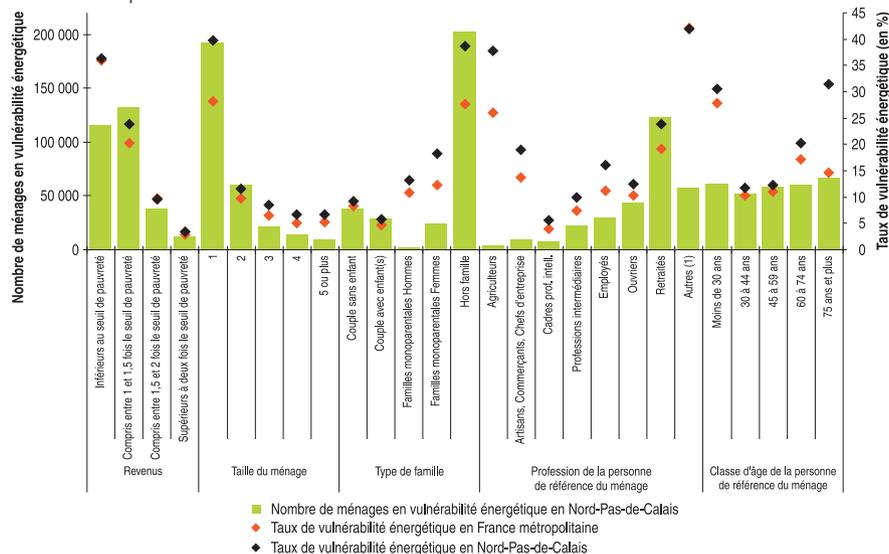
Différentes politiques publiques promeuvent les travaux de rénovation de l'habitat pour réduire la facture énergétique des logements (*encadré 3*). Les effets de ces politiques peuvent être mesurés en s'intéressant à la variation du montant de la facture énergétique qui pourrait découler de ces travaux. En supposant, par exemple, une réduction de 10 % du montant de la facture des ménages, le nombre de ménages vulnérables dans la région passerait à 232 000, soit 68 000

de moins. La part de ménages en situation de vulnérabilité énergétique baisserait alors de 4 points, et passerait à 14,3 %, niveau équivalent à la moyenne nationale (*figure 4*). Au contraire, si le montant de la facture venait à augmenter de 10 %, le taux de vulnérabilité

augmenterait dans les mêmes proportions (+ 4 points). Du fait de situations de pauvreté marquées dans la région, une augmentation encore plus forte du montant de la facture énergétique impacterait nettement plus les ménages nordistes qu'au niveau national. ■

3 Les personnes seules, principales victimes de la vulnérabilité énergétique

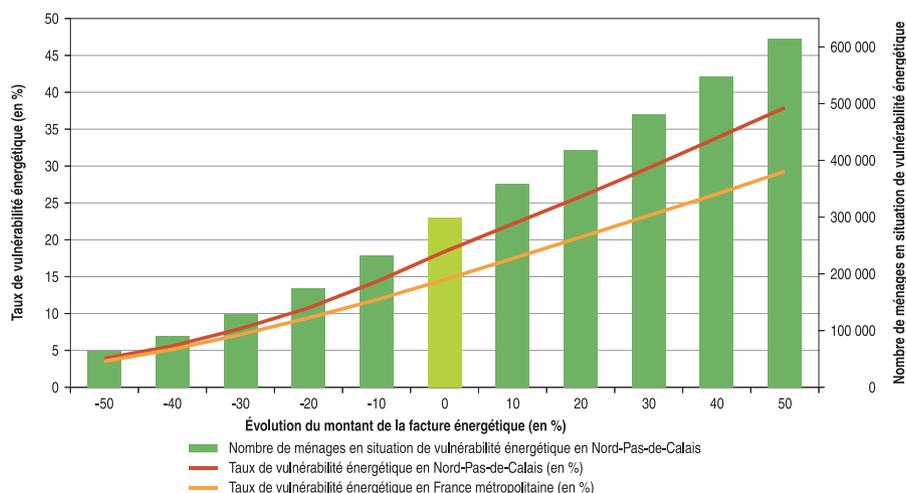
Caractéristiques des ménages vulnérables énergétiquement en Nord-Pas-de-Calais et en France métropolitaine



(1) La catégorie «Autres» comprend les inactifs (dont les étudiants) et les demandeurs d'emplois.
 Note de lecture : en Nord-Pas-de-Calais, 192 000 ménages composés d'une seule personne sont vulnérables énergétiquement. Près de 40 % des personnes seules sont en situation de vulnérabilité énergétique dans la région. Cette part est de 28 % en France métropolitaine.
 Sources : Insee, recensement de la population (RP), enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et revenus disponibles localisés (RDL) de 2008 ; SOeS ; Anah.

4 Près de 68 000 ménages sortiraient de la vulnérabilité énergétique si les factures énergétiques baissaient de 10 %

Simulation de l'impact de différentes évolutions de la facture énergétique sur la vulnérabilité énergétique



Note de lecture : une réduction de 10 % du montant de la facture énergétique diminuerait de 4 points le taux de vulnérabilité énergétique. Le nombre de ménages concernés passerait de 298 000 à 232 000.
 Sources : Insee, recensement de la population (RP), enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et revenus disponibles localisés (RDL) de 2008 ; SOeS ; Anah.

Encadré 2 : étudiants en logement ordinaire et vulnérabilité énergétique

Près de 30 400 ménages dont la personne de référence est étudiante résident en Nord-Pas-de-Calais. Ces ménages, souvent composés d'une personne seule, ont des revenus estimés très faibles, ce qui les conduit systématiquement à être vulnérables énergétiquement. Dans la région, le taux de vulnérabilité sans prise en compte de ces ménages est de 17 % (contre 18,4 %). Mais à l'échelon infrarégional, la présence de pôles étudiants peut faire varier fortement le taux de vulnérabilité énergétique. C'est tout particulièrement le cas dans la commune de Lille : en excluant la population étudiante, le taux de vulnérabilité énergétique passe de 27 % à 14 %.

Encadré 3 : les aides en Nord-Pas-de-Calais

Dans le cadre des investissements d'avenir, l'État a créé un programme d'aide à la rénovation thermique des logements, dénommé « Habiter Mieux ». Confié à l'Agence nationale de l'habitat (Anah), il vise les propriétaires occupants aux ressources « modestes » ou « très modestes ». En Nord-Pas-de-Calais, le Conseil Régional a lancé le « Plan 100 000 logements », plan régional de réhabilitation énergétique et environnementale du parc de logements anciens. Le Département du Nord met en œuvre un dispositif d'aide à la rénovation thermique en direction des publics fragiles intitulé « Nord Énergie Solidarité », avec un objectif de 1 000 ménages sur trois ans (2014/2016). Le Département du Pas-de-Calais a aussi mis en place un « Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie » s'adressant notamment aux ménages qui sollicitent une aide du Fonds Solidarité Logement (FSL) pour régler une dette d'énergie.

Définitions :

Vulnérabilité énergétique au sens du logement et des déplacements

La **vulnérabilité énergétique** est définie selon la loi du 12 juillet 2010 (Grenelle II) portant sur l'engagement national pour l'environnement : « Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

La présente étude aborde la vulnérabilité énergétique par la mesure d'un **taux d'effort énergétique**, qui rapporte les dépenses estimées d'énergie, liées au logement et/ou aux déplacements « contraints », aux ressources estimées des ménages. Pour le logement, la dépense énergétique estimée correspond à la consommation d'énergie pour le chauffage, l'eau chaude et la ventilation du logement. Elle est valorisée en multipliant la quantité de chaque énergie utilisée par son coût unitaire moyen. Pour les déplacements « contraints », la dépense énergétique estimée équivaut à la dépense effective en carburant liée aux trajets effectués par le ménage pour se rendre sur son lieu de travail et/ou son lieu d'études, ainsi que pour les achats, la santé ou des raisons administratives. Enfin, la ressource des ménages estimée comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

En France, la valeur médiane du taux d'effort s'élève à 4 % des revenus pour le logement, et à 2,25 % des revenus pour les déplacements « contraints ». Ainsi on peut considérer que les ménages qui supportent plus du double de ces taux d'effort médians s'exposent à des difficultés financières et sont de ce fait en situation de **vulnérabilité énergétique**. Par conséquent, les seuils retenus dans l'étude sont respectivement de 8 % pour le logement et 4,5 % pour les déplacements « contraints ».

Logement énérgivore

Un logement est dit énérgivore si son étiquette DPE (Diagnostic de Performance Énérgétique) est E ou plus. La classification DPE est ici estimée à partir des données du recensement de la population en prenant en compte l'année de construction du logement, le type de logement, le combustible utilisé pour se chauffer et la zone géographique.

Suivi partenarial

Didier Paluch et Alexandre Lallement, DREAL Nord - Pas-de-Calais

Stéphane Humbert, Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais

Geoffrey Denoyelle, Julien Gomel, Anne Thiry et Sophie Tilmant, Conseil départemental du Nord

Alain Chaudron et Julie Macquet, Conseil départemental du Pas-de-Calais



Insee
Mesurer pour comprendre

Insee Nord-Pas-de-Calais

130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769 - 59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :

Daniel Huart

Référent étude qualité :

Vincent Bonjour

ISSN 2416-6790

ISSN (en ligne) 2417-003

© Insee 2015

Crédits photos :

© Laurent Ghesquière

© Musée du Louvre-Lens / Philippe Chancel

© Matthieu Debailleul

Pour en savoir plus

- « Loin des pôles urbains, chauffage et carburant pèsent fortement dans le budget », Insee Première n°1530, janvier 2015.
- « 256 000 ménages en situation de vulnérabilité énergétique », Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 10, février 2015.
- « En Île-de-France, 310 000 ménages éprouvent des difficultés à honorer leurs factures de chauffage », Insee Analyses Île-de-France n° 10, janvier 2015.
- Contrat de plan État-Région Nord-Pas-de-Calais : <http://www.nord-pas-de-calais.gouv.fr/layout/set/print/Les-grands-dossiers/Contrat-de-plan-Etat-region-2015-2020>